

AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) ?



Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Assurance accident de voiture à l'étranger

- 1 Que faut-il faire ?**
- 2 L'autre conducteur n'est pas assuré.**
- 3 Questions / Réponses.**

1 - Que faut-il faire ?

Si un accident de la route se produit à l'étranger vous devez :

- Remplissez un constat amiable mais si cela est un peu trop difficile du fait de la langue. Recueillez les noms et adresse, notez l'immatriculation du véhicule et coordonnées de l'assurance,
- Téléphonnez à votre assistance,
- En cas de responsabilité totale ou partielle, téléphonez au bureau central (le nom et l'adresse sont au dos de la carte verte) et déclarez l'accident à votre société d'assurance dans les cinq jours ouvrés,
- Si vous bénéficiez d'une assurance "protection juridique", l'assureur prendra en charge les démarches d'indemnisation sinon vous devrez le faire vous-même.

2 - L'autre conducteur n'est pas assuré.

Il faut déclarer l'accident au Bureau central français du pays où a eu lieu l'accident. L'indemnisation sera prise en charge.

3 - Questions / Réponses.



Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le forum de Finance Immo. Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais.

Les derniers messages de la rubrique assurance :

- ▷ première échéance de l'assurance décès/invalidité
- ▷ assurance chômage et rupture conventionnelle
- ▷ assurance suite a demande de pret

- remboursement des montants d'assurance lors de l'annulation d'une VEFA
- tarif d'assurance de crédit immo

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.